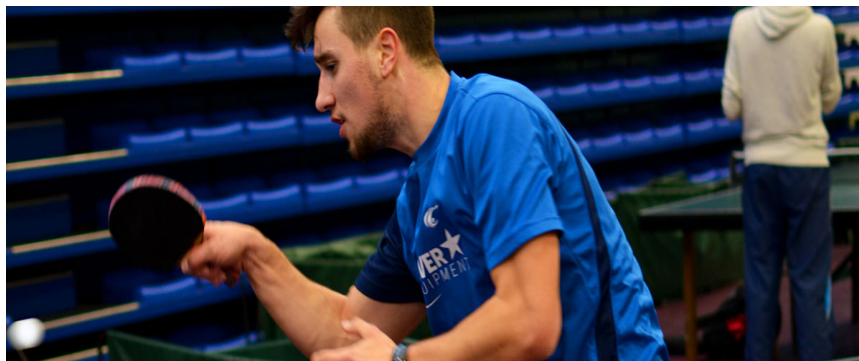




BPJEPS Tennis de Table Educateur Sportif Tennis de Table

📍 CREPS Montpellier



Session de formation en cours

Cette formation en unités capitalisable est désormais remplacée par un nouveau format en Blocs de compétences. Les prochaines inscriptions ouvriront à partir du 3 mars 2026 sur la page suivante :

[🔗 Inscriptions BPJEPS Activités Tennis de Table 2026](#)

Conditions et enjeux de la formation délivrée

Créé en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'état de **niveau 4**, délivré par le directeur régional de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Pour encadrer les Activités Physiques et Sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité.

Le diplôme est délivré par la voie des Unités Capitalisables (UC) et dans ce cadre les épreuves certificatives sont programmées tout au long de la formation.

Le BPJEPS est délivré au titre de l'une des deux spécialités éducateur sportif ou animateur.

Voir les spécialités sur www.sports.gouv.fr

Une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est possible, consultez www.sports.gouv.fr

Chaque spécialité comprend une ou plusieurs mentions.

Voir les mentions sur www.sports.gouv.fr

INFO COMPLEMENTAIRES SUR LA SPECIALITÉ

Arrêté du diplôme portant création de la mention « tennis de table » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

HONORABILITÉ

Principe d'honorabilité

► [Lien vidéo](#)

STATISTIQUES

Session 2024-2025

Nombre de stagiaires: 15

Nombre d'abandons: 1

Taux d'abandon: 7 %

Nombre de stagiaires présentés à la certification: 14

Nombre de stagiaires ayant obtenu le diplôme: 14

Taux de réussite: 100 %

Taux d'insertion professionnelle tout secteur confondu à la sortie de la formation :

Taux de satisfaction :

1. LES OBJECTIFS

Compétences et aptitudes

Le titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « Éducateur Sportif » mention « Tennis de table » est capable de mettre en œuvre en autonomie et en sécurité, dans le domaine du tennis de tables.

La formation visera à préparer au métier d'éducateur sportif, capable de :

- Encadrer et conduire des cycles d'animation, d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- Participer à l'organisation et à la gestion des activités en tennis de table

- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités en tennis de table
- Participer aux actions de communication et de promotion de la structure employeur
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique
- Concevoir et mettre en œuvre un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'entraînement pour un premier niveau de compétition fédérale

Débouchés

Le titulaire du diplôme encadre et enseigne le tennis de table dans toutes structures publiques ou privées comme par exemple : collectivité territoriale, association sportive, organisme de vacances, école municipale des sports, structure privée de loisirs, établissement de santé ...

2. LES PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre titulaire de la Prévention et Secours Civiques (PSC1) ou diplômes équivalents délivrés dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis de table datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. Utiliser ce modèle [Le Certificat médical](#)
- Satisfaire aux différentes épreuves d'exigences préalables et de sélection

Remarque, âge pour entrer en formation : Il n'y a pas d'âge minimum pour entrer en formation BPJEPS Tennis de table. Cependant, si vous êtes mineur au jour de l'entrée en formation, vous devez obligatoirement nous transmettre une autorisation de votre représentant légal (voir modèle au moment de votre inscription en ligne). mais le diplôme ne peut être délivré qu'à 18 ans.

Matériel nécessaire pour les tests et l'entrée en formation

Matériel nécessaire pour les tests :

- Une tenue sportive pour la pratique du tennis de table et son encadrement (raquette, survêtement, baskets, short ou autre)

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

- Un ordinateur portable avec les logiciels de bureautique
- Les tenues sportives pour la pratique du tennis de table et son encadrement (raquette, survêtement, baskets, short ou autre)
- La possibilité de se connecter à un réseau internet

3. LES TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Tennis de table » sont définies dans l'arrêté portant création de la mention concernée.

« Préalablement à son inscription aux tests d'exigences préalables, le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la DRAJES de son lieu de domicile ». Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

Le (la) candidat(e) doit :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
« Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis de table datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation. Utiliser ce modèle [Le Certificat médical](#)

Dispense :

Les titulaires d'un diplôme fédéral de cadre quel qu'en soit le niveau ainsi que les détenteurs du grade de la « balle orange » de la méthode française et tout licencié de la Fédération Française de Tennis de Table (FFT) pouvant justifier d'un classement supérieur à 500 points sont toutefois dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation.

Test technique à effectuer si le candidat n'est pas détenteur d'un des éléments énoncé précédemment.

Épreuve technique d'évaluation de la capacité à pratiquer le tennis de table (20 minutes)

Modalités de l'épreuve : Le candidat devra réaliser quatre exercices d'envois ou renvois de balle avec ou sans partenaire distribuant les balles envoyées :

- Exercice N°1 : exécuter des liaisons coup droit/revers

Déroulement de l'épreuve : distribution au panier de 10 balles alternativement en diagonale et en latérale, sans effet et à vitesse modérée. Le/la candidat(e) renvoie une balle sur deux en frappe coup droit puis en frappe revers, vers la demi-table adverse. Le/la candidat(e) marque 1 point à chaque renvoi réussi, soit un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé deux fois. Le meilleur score est retenu

- Exercice N°2 : se déplacer en profondeur

Déroulement de l'exercice : distribution au panier de 10 balles longues près de la ligne médiane. Le/la candidat(e) renvoie les balles en coup droit ou revers sur la demi-table adverse, la première balle après un rebond sur la table puis la suivante après un rebond sur le sol. Le/la candidat(e) marque deux points à chaque série réussie de deux renvois consécutifs, avec un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé deux fois. Le meilleur score est retenu

- Exercice N°3 : renvoyer la balle en combinant divers déplacements

Déroulement de l'épreuve : enchaînement au panier des séries de 3 balles, sans effet. Pour chaque série, 2 balles sont envoyées vers le revers du candidat puis une balle au milieu de la demi-table coup droit. Le/la candidat(e) renvoie vers la demi-table adverse la première balle en frappe revers, la deuxième en frappe coup droit après pivot, et la troisième en frappe coup droit, puis il/elle enchaîne en recommençant une série. Le/la candidat(e) marque 1 point à chaque renvoi réussi, soit un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé deux fois. Le meilleur score est retenu

- Exercice N°4 : savoir servir règlementairement

Déroulement de l'épreuve : le/la candidat(e) effectue 5 services en coup droit puis 5 services en revers, sans obligation de vitesse, de placement ou d'effet, mais en respectant les règles propres à ce coup technique (lancer vertical de la balle, un rebond dans son camp avant de passer le filet, balle jouée dans sa phase descendante, ne pas servir avec la main sur plateau ou la balle en-dessous du plateau). Le/la candidat(e) marque 1 point à chaque service réussi règlementairement, soit un maximum de 10 points. L'exercice est réalisé une seule fois

Modalités évaluation : 25 points minimum doivent être obtenus sur un total de 40 points maximum. Ce test fait partie des exigences préalables à l'entrée en formation, sauf modalités de dispense.

Les dispenses et allègements dans sont définis dans l'arrêté portant création de la mention concernée.

4. LES EPREUVES DE SELECTION

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant réussis les TEP exigés pour entrer en formation et donc une sélection en fonction des places disponibles :

Épreuve 1 : entretien de motivation oral (20 minutes)

L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel (en particulier la structure d'alternance), la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation...

Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant la qualité de sa demande d'intégration à la formation (motivation, projet professionnel (et structure d'alternance), expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...).

Compétences recherchées :

- Être Capable de maîtriser l'expression orale
- Être Capable de témoigner d'un projet professionnel en adéquation avec le diplôme préparé
- Être Capable d'anticiper l'alternance
- Être Capable de témoigner d'une motivation et d'une disponibilité pour la formation
- Être Capable de d'anticiper le financement de la formation

Modalités évaluation : La prestation orale fait l'objet d'une cotation sur 20 points.

Épreuve 2 : écrite : évaluation de la maîtrise de l'écrit (90 minutes)

Épreuve écrite visant à évaluer le niveau de maîtrise de l'écrit et l'analyse d'un sujet

Compétences recherchées :

- Être Capable de maîtriser l'expression écrite
- Être Capable d'analyser un sujet

5. LES MODALITES DE LA FORMATION

Durée

La durée s'établit sur deux pôles de formation en alternance :

- Une séquence en centre de formation (630 heures en centre)
- Une séquence en entreprise, lieu de travail, sous la responsabilité d'un tuteur, d'une durée de 500 heures minimum

La formation en centre s'organise sous forme de semaines de formation, du lundi 9h au vendredi 12h.

Elle se déroule sur 12 mois, de septembre à août N+1 et comporte 11 semaines en présentiel et 35 heures de formation à distance.

Programme de la formation

- La démarche de méthodologie de projet
- Environnement socio-économique (connaissance des publics)
- Conception, mise en place et conduite de séquences pédagogiques avec différents publics
- Les fondamentaux technico pédagogiques
- Perfectionnement technique
- Mise en situation de pédagogie pratique
- Apports théoriques : physiologie, anatomie, législation, psycho pédagogie
- Sensibilisation au TT pour des personnes en situation de handicap

Lieu de formation

- Creps de Montpellier
- Comité Bouches du Rhône Tennis de Table - La Mériquette - 13270 Fos-sur-Mer
- Gymnase Achille - Montpellier Tennis de Table - 1 Place Marcel Godechot, 34000 Montpellier
- Complexe euroméditerranéen 2 rue du Centre, 48100 Montrodât

Équipement du CREPS de Montpellier

- 2 gymnases
- 2 salles de musculation
- 2 studios de danse climatisés équipés de douches et vestiaires
- 1 plateau extérieur équipé notamment pour le baseball 5
- 1 stade géré par la ville et mis à disposition par convention
- 12 salles de cours équipées avec vidéoprojecteur et tableau blanc
- 2 salles informatiques
- 1 Centre d'Information Ressources disposant d'une bibliographie, d'une vidéothèque et d'ordinateurs
- 1 salle de visioconférence
- 1 salle de Fitness
- Wi-Fi

6. LE RUBAN PEDAGOGIQUE

 [Planning prévisionnel 2023-2024](#)  [Planning prévisionnel 2024-2025](#)

Dès le début de la formation vous aurez un planning détaillé des interventions, formateurs et lieux de formations.

7. INFORMATIONS TARIFAIRES

Veuillez contacter par mail le département des formations pour demander un devis :

✉ formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

Attention : avant de régler les frais administratifs et/ou les frais techniques, assurez-vous d'avoir les pièces demandées (voir point 13 : PIÈCES A FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION) et d'être certain de pouvoir participer aux tests de sélection car les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables.

L'hébergement et la restauration restent à la charge du stagiaire (voir conditions selon votre financement).

8. LES METHODES ET MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation au BPJEPS mention tennis de table comporte pour chaque mention 4 unités capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, pour un travail en transversalité sur les Unités Capitalisables de la formation en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

La formation est construite sur le principe de l'alternance, utilisant des situations concrètes de travail.

Un soutien individualisé, par le biais d'un suivi pédagogique (personne de l'équipe pédagogique et/ou tuteur) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Le Creps de Montpellier, en tant qu'établissement national de formation, a l'expérience de l'accueil de stagiaires et de leur gestion. Il dispose de salles de formation, d'installations sportives polyvalentes (salles de musculation et d'étirements, stade, gymnase) et de salles informatiques correspondant aux besoins pour les cours théoriques et cours pratiques de la formation en centre. Il dispose également d'un centre de documentation et d'information et d'une plateforme d'enseignement à distance.

La plateforme Réseau Numérique du Service Public de Formation (RNSPF) de formation à distance permet de suivre la formation en situation synchrone et/ou asynchrone.

Celle-ci permet de suivre la formation selon des modalités pédagogiques différentes en fonction des besoins de la formation en utilisant : une classe inversée, une visioconférence, un webinaire et des outils multimédias en complément des ressources du Centre d'Information et de Ressources (CIR) du site en lien avec la bibliothèque de l'INSEP.

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le Département Formation du Creps de Montpellier, en lien avec le Pôle Financier et Comptable.

9. LE POSITIONNEMENT

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours

individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Les équivalences / allègements / dispenses sont définis dans l'arrêté portant création de la mention concernée. Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

10. LES MODALITES D'EVALUATION

Contenus et séquences de formation

La formation au BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Tennis de table » comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'évaluations en contrôle continu. Leur certification se fait au travers d'épreuves.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, débriefing, entretien oral, épreuve écrite, quizz ou QCM, analyse vidéo, fiche d'auto évaluation.

Les modalités de certification

Les 4 UC se déclinent comme suit :

Les UC1-UC2 représentent une même épreuve

- UC1 : Être capable d'encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures
- UC2 : Être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Être capable de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « tennis de table » jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.
- UC4 : Être capable de mobiliser les techniques de la mention « tennis de table » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

Épreuve 1 : rédaction d'un dossier sur un projet d'animation et soutenance orale (UC1-UC2).

Épreuve 2 : présentation écrite d'un cycle de 6 séances et conduite d'une séance d'animation ou d'apprentissage pour un public non compétiteur au sein de la structure d'accueil (UC3).

Épreuve 3 : présentation écrite d'un cycle de 6-8 séances et conduite d'une séance d'entraînement en toute sécurité pour un public compétiteur jusqu'au premier niveau fédéral au sein de la structure d'accueil (UC4).

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions définies dans l'arrêté portant création de la mention concernée.

Le diplôme est obtenu par capitalisation de plusieurs UC dont certaines sont transversales aux spécialités (UC1 et UC2) et d'autres spécifiques à la mention voire l'option (UC3 et UC4). Les UC sont désormais acquises à vie et peuvent s'obtenir indépendamment les unes des autres.

Au regard de sa situation personnelle ou de son projet professionnel un stagiaire peut ainsi décider de s'inscrire en formation pour suivre tout ou partie du cursus. De la même manière, un stagiaire suivant l'intégralité de la formation mais échouant lors des épreuves certificatives d'une UC aura la possibilité de repasser cette épreuve : soit lors du rattrapage organisé par l'organisme de formation, soit en se réinscrivant exclusivement pour cette UC l'année suivante.

11. LA QUALIFICATION DES FORMATEURS

Tous les intervenants sont des cadres d'état du ministère de la jeunesse et des sports, des fédérations, des experts professionnels diplômés dans la spécialité concernée par les enseignements.

L'équipe pédagogique est constituée d'experts dans leur spécialité ou dans les domaines transversaux dont les compétences sont attestées par leur expérience ou leurs diplômes. Ils sont issus de différents cadres d'emploi public ou privé (entraîneurs de haut-niveau, cadres d'état techniques et pédagogiques du ministère des sports, cadres techniques fédéraux, collectivités, éducateurs sportifs professionnels, fonctionnaires de différents ministères, responsables associatifs...).

12. L'ACCESSIBILITE

Référents handicap :

Sébastien Bertrank
Secrétariat : Elodie Duralek

Pour les personnes en situation de handicap, dans un premier temps, contacter nos référents handicap par mail :

✉ sebastien.bertrank@creps-montpellier.sports.gouv.fr

L'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation.

Pour les sportifs de haut niveau : fournir un justificatif d'inscription sur « liste de haut niveau ».

Afin de faciliter l'organisation pendant votre formation, nous vous prions de bien vouloir préciser vos besoins dès votre inscription. L'établissement dispose de salles de formations accessibles en rez-de-chaussée. Veuillez-vous rapprocher de votre formateur référent pour la prise en compte de ce besoin.

L'établissement propose également des lieux adaptés et accessibles :

- Un restaurant
- Une cafétéria
- Un accueil administratif au bâtiment principal

13. PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Les documents suivants vous seront demandés au cours de votre inscription en ligne. Ce sont des documents que vous numérisez puis téléversez dans votre dossier d'inscription

PIÈCES À FOURNIR POUR LES TEP

- ☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- ☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel en format photo).
- ☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. Utiliser obligatoirement ce modèle : [Le Certificat médical](#)
- ☐ Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. arrêté du diplôme).
- ☐ Attestation de licence FFTT

PIÈCES À FOURNIR POUR LA FORMATION

- ☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
 - ☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel en format photo).
 - ☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'encadrement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. Utiliser obligatoirement ce modèle : [Le Certificat médical](#)
 - ☐ Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements (Cf. arrêté du diplôme).
 - ☐ Attestation de licence FFTT
 - ☐ Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).
- Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée valide (incluse dans votre assurance habitation).
 - ☐ Justificatif de financement.
 - ☐ Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre).
 - ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée valide (incluse dans votre assurance habitation).
 - ☐ Fiche d'honorabilité (voir le principe d'honorabilité expliqué dans la vidéo en haut de cette page) [Fiche honorabilité](#)
 - ☐ Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).
 - ☐ Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
 - ☐ Lettre de motivation.

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- ☐ Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

☐ Avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel).

Pour les personnes en situation de handicap :

☐ L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la DRAJES (Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

☐ Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



FINANCEMENT

- ✓ Auto-Financement
- ✓ CPF (moncompteformation)
- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par France Travail (ou Mission Locale)
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un opérateur de compétences (OPCO)
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association, employeur...) - hors OPCO

Selon votre statut, vous pourriez prétendre à des possibilités de financement. [Pour plus de renseignements :](#)  [Financements](#)

TARIFS

Frais de dossier : 60 €
Frais techniques (TEP) : 25 €
Heures centre : 630
Heures structure : 300
Tarif Formation : 6930 €



CREPS Montpellier

Département Formation, - 2
avenue Charles Flahault - 34090
MONTPELLIER

SECRÉTARIAT

Stéphane de ASCENCAO

☎ 06 59 13 06 11

✉ stephane.de-ascencao@creps-montpellier.sports.gouv.fr

COORDINATION

Catherine PERDU-PERROTEL

☎ 06 32 64 87 54

✉ catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr